

# MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION

## Année scolaire 2026-2027

Pour les candidats·es extérieurs·es ayant une pratique instrumentale dans la discipline souhaitée

### DISCIPLINES INSTRUMENTALES

#### ● **CYCLE 1 – CYCLE 2 – CYCLE 3 (parcours d'études musicales diplômant)**

Admission sur audition (2 séances de cours peuvent être proposées, en amont de l'audition d'admission, par l'enseignant·e du CRD).

- Interprétation d'un programme libre de choix (programme de 5 minutes maximum) ; l'enseignant·e de la discipline instrumentale concernée pourra vous suggérer une liste d'œuvres de référence.
- Un accompagnement piano peut être proposé par l'enseignant·e de la discipline instrumentale concernée pour l'épreuve d'audition d'admission.

Un test de positionnement pour la discipline formation musicale est prévue pour le / la candidat·e admissible, à l'issue de l'épreuve instrumentale.

Une convocation écrite sera adressée au / à la candidat·e par l'administration du CRD, précisant le jour et les horaires des épreuves.

L'admission est conditionnée au nombre de places disponibles dans la discipline instrumentale.

#### ● **Parcours artistique ANDANTE – Parcours artistique MODERATO (parcours d'études musicales non-diplômant)**

Admission sur audition (1 séance de cours peut être proposée, en amont de l'audition d'admission, par l'enseignant·e du CRD).

- Interprétation d'un programme libre de choix (programme de 5 minutes maximum).
- Un accompagnement piano peut être proposé par l'enseignant·e de la discipline instrumentale concernée pour l'épreuve d'audition d'admission.
- La prestation sera suivie d'un entretien avec le jury portant sur les motivations du / de la candidat·e.

Selon le contrat-projet défini entre la communauté éducative et le / la candidat·e, un test de positionnement pour la discipline formation musicale est prévue pour le / la candidat·e admissible, à l'issue de l'épreuve instrumentale.

Une convocation écrite sera adressée au / à la candidat·e par l'administration du CRD, précisant le jour et les horaires des épreuves.

L'admission est conditionnée au nombre de places disponibles dans la discipline instrumentale.

#### ● **Parcours artistique personnalisé (parcours d'études musicales non-diplômant post CYCLE 3)**

Admission sur audition (1 séance de cours peut être proposée, en amont de l'audition d'admission, par l'enseignant·e du CRD).

- Interprétation d'un programme libre de choix (programme de 15 minutes maximum) comprenant 2 morceaux.
- Un accompagnement piano peut être proposé par l'enseignant·e de la discipline instrumentale concernée pour l'épreuve d'audition d'admission.

- La prestation sera suivie d'un entretien avec le jury portant sur les motivations du / de la candidat·e.

Une convocation écrite sera adressée au / à la candidat·e par l'administration du CRD, précisant le jour et les horaires des épreuves.

L'admission est conditionnée au nombre de places disponibles dans la discipline instrumentale.

# MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION

## Année scolaire 2026-2027

Pour les candidats·es extérieurs·es ou dans le cadre d'une première inscription

### DISCIPLINE VOCALE – CHANT POLYPHONIQUE PARCOURS ENFANT / ADOLESCENT

La filière vocale est ouverte à partir du niveau CE1 (CYCLE 1 : PARCOURS INITIATION VOCALE - 1Cin vocal / 1C1 formation musicale) et l'utilisateur peut choisir le chant comme dominante, l'apprentissage de la pratique vocale étant structuré comme un domaine d'approfondissement.

#### ● **CYCLE 1 – CYCLE 2 (parcours d'études musicales diplômant)**

L'élève est convoqué à une audition afin d'observer les facteurs suivants : évaluation des aptitudes de coordination corporelle et des aptitudes physiologiques requises nécessaires à une pratique vocale, et évaluation d'aptitudes artistiques (l'âge du / de la candidat·e est également pris en considération dans le positionnement du parcours d'études musicales).

- Interprétation d'un programme libre de choix (programme de 5 minutes maximum) ; l'enseignant·e de la discipline instrumentale concernée pourra vous suggérer une liste d'œuvres de référence.
- Un accompagnement piano peut être proposé par l'enseignant·e de la discipline instrumentale concernée pour l'épreuve d'audition d'admission.
- La prestation sera suivie d'un entretien avec le jury portant sur les motivations du / de la candidat·e.
- 1 à 2 séances en chœur sont prévues (Chœur d'enfants ou Chœur d'ados, en fonction de l'âge du / de la candidat·e).

Un test de positionnement pour la discipline formation musicale est prévue pour le / la candidat·e admissible, à l'issue de l'épreuve vocale.

Une convocation écrite sera adressée au / à la candidat·e par l'administration du CRD, précisant le jour et les horaires des épreuves.

L'admission est conditionnée au nombre de places disponibles dans la discipline vocale.

#### ● **Parcours artistique ANDANTE (parcours d'études musicales non-diplômant)**

L'élève est convoqué à une audition afin d'observer les facteurs suivants : évaluation des aptitudes de coordination corporelle et des aptitudes physiologiques requises nécessaires à une pratique vocale, et évaluation d'aptitudes artistiques (l'âge du / de la candidat·e est également pris en considération dans le positionnement du parcours d'études musicales).

- Interprétation d'un programme libre de choix (programme de 5 minutes maximum) ; l'enseignant·e de la discipline instrumentale concernée pourra vous suggérer une liste d'œuvres de référence.
- Un accompagnement piano peut être proposé par l'enseignant·e de la discipline instrumentale concernée pour l'épreuve d'audition d'admission
- La prestation sera suivie d'un entretien avec le jury portant sur les motivations du / de la candidat·e.
- 1 à 2 séances en chœur sont prévues (Chœur d'enfants ou Chœur d'ados, en fonction de l'âge du / de la candidat·e).

Selon le contrat-projet défini entre la communauté éducative et le / la candidat·e, un test de positionnement pour la discipline formation musicale est prévue pour le / la candidat·e admissible, à l'issue de l'épreuve instrumentale.

Une convocation écrite sera adressée au / à la candidat·e par l'administration du CRD, précisant le jour et les horaires des épreuves.

L'admission est conditionnée au nombre de places disponibles dans la discipline vocale.

# MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION

## Année scolaire 2026-2027

Pour les candidats·es extérieurs·es ou dans le cadre d'une première inscription

### DISCIPLINE VOCALE – CHANT SOLISTE / LYRIQUE PARCOURS ADULTE

#### ● CYCLE 1 – CYCLE 2 – CYCLE 3

Admission sur audition.

1. **L'élève débutant** (17 ans minimum) est reçu afin de déterminer sa motivation (l'âge du / de la candidat·e est également pris en considération).
  - 2 à 3 séances de travail peuvent être proposées, en amont de l'audition d'admission, par l'enseignant·e de la discipline instrumentale, en présence de l'accompagnateur·trice piano du CRD, et permettront d'évaluer le potentiel vocal et les qualités artistiques du / de la candidat·e.
  - En cas de non admission, le / la candidat·e est orienté·e vers d'autres structures du territoire (écoles, ensembles vocaux...) où une solution pédagogique peut lui être proposée dans l'attente d'une nouvelle présentation à l'audition d'admission l'année suivante.
2. **L'élève non débutant** (17 ans minimum) est reçu afin de déterminer sa motivation (l'âge du / de la candidat·e est également pris en considération).
  - 2 à 3 séances de travail peuvent être proposées, en amont de l'audition d'admission, par l'enseignant·e de la discipline instrumentale, en présence de l'accompagnateur·trice piano du CRD, et permettront d'évaluer le potentiel vocal et les qualités artistiques du / de la candidat·e.
  - Au programme de l'audition d'admission : interprétation de 2 pièces (devant comporter à partir du CYCLE 2 au moins deux langues différentes) d'esthétiques différentes (choix libre – programme de 15 minutes maximum ; l'enseignant·e de la discipline instrumentale pourra vous suggérer une liste d'œuvres de référence : une mélodie de langue française, un extrait d'un oratorio, d'une cantate, d'un grand motet (religieux ou profane), d'un opéra, d'un opéra-comique, d'une opérette, d'une comédie musicale, d'une zarzuela, un lied, un song...)
  - En cas de non admission, le / la candidat·e est orienté·e vers d'autres structures du territoire (écoles, ensembles vocaux...) où une solution pédagogique peut lui être proposée dans l'attente d'une nouvelle présentation à l'audition d'admission l'année suivante.

Un test de positionnement pour la discipline formation musicale – chant adulte est prévue pour le / la candidat·e admissible, à l'issue de l'épreuve vocale.

Une convocation écrite sera adressée au / à la candidat·e par l'administration du CRD, précisant le jour et les horaires des épreuves.

L'admission est conditionnée au nombre de places disponibles dans la discipline vocale.

● **Parcours artistique ANDANTE – Parcours artistique MODERATO (parcours d'études musicales non-diplômant)**

Admission sur audition (1 séance de cours peut être proposée, en amont de l'audition d'admission, par l'enseignant·e du CRD).

- Interprétation d'un programme libre de choix (programme de 5 minutes maximum).
- Un accompagnement piano peut être proposé par l'enseignant·e de la discipline instrumentale concernée pour l'épreuve d'audition d'admission.
- La prestation sera suivie d'un entretien avec le jury portant sur les motivations du / de la candidat·e.

Selon le contrat-projet défini entre la communauté éducative et le / la candidat·e, un test de positionnement pour la discipline formation musicale est prévue pour le / la candidat·e admissible, à l'issue de l'épreuve instrumentale.

Une convocation écrite sera adressée au / à la candidat·e par l'administration du CRD, précisant le jour et les horaires des épreuves.

L'admission est conditionnée au nombre de places disponibles dans la discipline instrumentale.

● **Parcours artistique personnalisé**

Admission sur audition (1 séance de cours peut être proposée, en amont de l'audition d'admission, par l'enseignant·e du CRD).

- Interprétation d'un programme libre (programme de 15 minutes maximum) comprenant 3 morceaux au choix (devant comporter au moins trois langues différentes) d'esthétiques différentes : une mélodie de langue française, un extrait d'un oratorio, d'une cantate, d'un grand motet (religieux ou profane), d'un opéra, d'un opéra-comique, d'une opérette, d'une comédie musicale, d'une zarzuela, un lied, un song...
- Un accompagnement piano peut être proposé par l'enseignant·e de la discipline instrumentale concernée pour l'épreuve d'audition d'admission.
- La prestation sera suivie d'un entretien avec le jury portant sur les motivations du / de la candidat·e.

Une convocation écrite sera adressée au / à la candidat·e par l'administration du CRD, précisant le jour et les horaires des épreuves.

L'admission est conditionnée au nombre de places disponibles dans la discipline instrumentale.

# MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION

## Année scolaire 2026-2027

Pour les candidats·es extérieurs·es ou dans le cadre d'une première inscription

### DOMAINE DES MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES DISCIPLINES INSTRUMENTALES ET VOCALES PARCOURS ENFANT / ADOLESCENT

#### ● **CYCLE 1 – CYCLE 2 (parcours d'études musicales diplômant)**

Admission sur audition (2 séances de cours peuvent être proposées, en amont de l'audition d'admission, par l'enseignant·e du CRD).

- Interprétation d'un programme libre de choix (sans accompagnement ; programme de 5 minutes maximum) dans une esthétique libre permettant de valoriser le parcours du / de la candidat·e.
- Épreuve d'improvisation accompagnée par l'enseignant·e de la discipline instrumentale.
- La prestation sera suivie d'un entretien avec le jury portant sur les motivations du / de la candidat·e.

Un test de positionnement pour la discipline formation musicale est prévue pour le / la candidat·e admissible.

Une convocation écrite sera adressée au / à la candidat·e par l'administration du CRD, précisant le jour et les horaires des épreuves.

L'admission est conditionnée au nombre de places disponibles dans la discipline instrumentale.

#### ● **Parcours artistique ANDANTE (parcours d'études musicales non-diplômant)**

Admission sur audition (1 séance de cours peut être proposée, en amont de l'audition d'admission, par l'enseignant·e du CRD).

- Interprétation d'un programme libre de choix (sans accompagnement ; programme de 5 minutes maximum).
- Épreuve d'improvisation accompagnée par l'enseignant·e de la discipline instrumentale.
- La prestation sera suivie d'un entretien avec le jury portant sur les motivations du / de la candidat·e.

Selon le contrat-projet défini entre la communauté éducative et le / la candidat·e, un test de positionnement pour la discipline formation musicale – musiques actuelles amplifiées est prévue pour le / la candidat·e admissible, à l'issue de l'épreuve instrumentale.

Une convocation écrite sera adressée au / à la candidat·e par l'administration du CRD, précisant le jour et les horaires des épreuves.

L'admission est conditionnée au nombre de places disponibles dans la discipline instrumentale.

# MODALITÉS DES AUDITIONS D'ADMISSION

## Année scolaire 2026-2027

Pour les candidats·es extérieurs·es ou dans le cadre d'une première inscription

### DOMAINE DES MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES DISCIPLINES INSTRUMENTALES ET VOCALES PARCOURS ADULTE

#### ● **CYCLE 1 – CYCLE 2 – CYCLE 3 (parcours d'études musicales diplômant)**

Admission sur audition (2 séances de cours peuvent être proposées, en amont de l'audition d'admission, par l'enseignant·e du CRD)

- Interprétation d'un programme libre de choix (sans accompagnement ; programme de 5 minutes maximum) dans une esthétique libre permettant de valoriser le parcours du / de la candidat·e (pour la discipline vocale : deux œuvres avec deux langues différentes)
- Épreuve d'improvisation accompagnée par l'enseignant·e du CRD
- La prestation sera suivie d'un entretien avec le jury portant à la fois sur les motivations, le parcours professionnel, artistique et musical, pouvant, selon les cas, inclure des questions de connaissances musicales (musiques du monde, histoire du jazz, chiffres simples...) du / de la candidat·e, des questions d'ordre général ou pratique

Un test de positionnement pour la discipline formation musicale – musiques actuelles amplifiées est prévue pour le / la candidat·e admissible.

Une convocation écrite sera adressée au / à la candidat·e par l'administration du CRD, précisant le jour et les horaires des épreuves.

L'admission est conditionnée au nombre de places disponibles dans la discipline instrumentale / vocale du domaine des musiques actuelles amplifiées.

#### ● **Parcours artistique ANDANTE – Parcours artistique MODERATO (parcours d'études musicales non-diplômant)**

admission sur audition (1 séance de cours peut être proposée, en amont de l'audition d'admission, par l'enseignant·e du CRD)

- Interprétation d'un programme libre de choix (programme de 5 minutes maximum)
- Épreuve d'improvisation accompagnée par l'enseignant·e du CRD
- La prestation sera suivie d'un entretien avec le jury portant sur les motivations du / de la candidat·e

Selon le contrat-projet défini entre la communauté éducative et le / la candidat·e, un test de positionnement pour la discipline formation musicale – musiques actuelles amplifiées est prévue pour le / la candidat·e admissible, à l'issue de l'épreuve instrumentale.

Une convocation écrite sera adressée au / à la candidat·e par l'administration du CRD, précisant le jour et les horaires des épreuves.

L'admission est conditionnée au nombre de places disponibles dans la discipline instrumentale / vocale du domaine des musiques actuelles amplifiées.

• **Parcours artistique personnalisé (parcours d'études musicales non-diplômant post CYCLE 3)**

Admission sur audition

- Programme libre (programme de 15 minutes maximum) comprenant 3 œuvres au choix du répertoire des musiques actuelles amplifiées (pour la discipline vocale : un programme musical proposant au-moins deux langues différentes)
- La prestation sera suivie d'un entretien avec le jury portant sur les motivations du / de la candidat·e

Une convocation écrite sera adressée au / à la candidat·e par l'administration du CRD, précisant le jour et les horaires des épreuves.

L'admission est conditionnée au nombre de places disponibles dans la discipline instrumentale / vocale du domaine des musiques actuelles amplifiées.